

REGARD SUR

LES PRECONISATIONS DU CESER DANS LE RAPPORT DU 8 JUIN 2007 : « LES FEMMES D'ICI ET D'AILLEURS »

En juin 2007, le CESER a produit un rapport intitulé « Les femmes de l'immigration en région Centre – femmes d'ici et d'ailleurs, porteuses d'avenir » qui comportait 11 préconisations qui concernent pour l'essentiel, l'information, la formation et l'insertion socioprofessionnelle de femmes immigrées ou issues de l'immigration.

Le CESER a souhaité, quatre ans plus tard, porter un regard sur ces préconisations et voir si elles ont été suivies d'effets. Il a été confronté à la difficulté de faire un état des lieux des actions au profit des populations immigrées (et en particulier des femmes) pour les raisons suivantes :

- Des évolutions législatives avec notamment la mise en place en 2009 de l'OFII qui succède à l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) ; l'ACSE a fait l'objet d'une réorganisation et ses missions ont été recentrées. Depuis 2007, les primo-arrivants ont obligation de signer un Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI).
- La réforme générale des politiques publiques : c'est la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale qui est désormais compétente pour l'animation des politiques publiques d'intégration des personnes étrangères et immigrées. A ce titre, elle est chargée d'élaborer (en partenariat avec d'autres acteurs) et de suivre le PRIPI, sous l'autorité du préfet de région.
- La « dégradation » du secteur associatif : ce secteur occupait une place importante pour accueillir et accompagner les populations étrangères. Certaines associations ont disparu faute de subventions.
- La plupart des dispositifs de droit commun sont accessibles aux personnes immigrées. L'élaboration de schémas départementaux « enfance famille » ou « insertion » des Conseils généraux couvrent une grande partie des problématiques de la population. Mais, il n'est pas possible, dans ce cadre, d'isoler les actions spécifiques en direction des populations immigrées et étrangères.
- Il existe en région Centre, comme dans les autres régions un Programme régional d'intégration des populations immigrées (PRIPI) qui détermine l'ensemble des actions concourant à l'accueil et l'intégration des personnes immigrées ou issues de l'immigration. Mais, la plupart des actions du PRIPI 2010-2012 ne s'adressent pas spécifiquement aux femmes immigrées mais à l'ensemble des migrants. Le PASER (Projet d'Action stratégique de l'Etat dans le Centre) 2011-2013 ne mentionne pas ce PRIPI et ne comporte aucune action prioritaire à destination des femmes issues de l'immigration.
- La loi prévoit que le PRIPI peut se décliner dans les départements où on le juge nécessaire. Certains départements, tel le Loiret, ont élaboré un programme départemental d'intégration des populations immigrées du Loiret ; d'autres ont choisi de développer des actions locales qui s'inscrivent dans les fiches-actions régionales.
- Il existe un plan territorial de lutte contre les discriminations mis en place par Tours plus, l'Etat et la Mission locale de Touraine en 2008. Ce plan ne concerne que l'agglomération de Tours.

Le CESER a procédé à quelques auditions et a essayé de pointer les actions qui ont été mises en place depuis 2007. Il est à noter que dans l'ensemble ces actions ne sont pas spécifiques aux femmes.

I – MIEUX CONNAITRE LES FEMMES DE L'IMMIGRATION

Levier : « La sexuation des données est à généraliser »

Actions mises en place ou en cours	Difficultés	Reste à mettre en œuvre
<p>Il y a quelques données dans le PRPI 2010-2012 (chiffres 2006) et dans une étude récente de l'INSEE « L'insertion des immigrés à l'épreuve de la précarité en région Centre » (avril 2011) : 143 114 immigrés en région Centre en 2006 (5,7 % de la population contre 8,2 % en France). 49,5 % sont des femmes.</p> <p>Il y a des chiffres plus précis sur les femmes primo-arrivantes (sur 2 763 personnes, il y a 53 % de femmes) : âge, niveau de diplôme, ayant signé un CAI par département. Source : PRIPI.</p>	<p>Les dernières données du recensement datent de 2006. En conséquence, on ne peut pas avoir des données sexuées sur les immigrés plus récentes.</p> <p>Les chiffres 2008 du recensement commencent à être exploités début 2012.</p>	<p>Préconisation toujours d'actualité : il serait souhaitable d'avoir des statistiques plus fines et plus récentes sur l'ensemble des femmes immigrées de la région notamment sur leurs domaines d'activités, leur niveau de diplôme....</p>

II – FAIRE RECULER AVEC PERSEVERANCE LES STEREOTYPES A L'ENCONTRE DES FEMMES DE L'IMMIGRATION

Levier : « L'école doit être le creuset des mixités »

Actions mises en place ou en cours	Difficultés	Reste à mettre en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> - Quelques actions dans le PRIPI 2010-2012 : <ul style="list-style-type: none"> .Former les acteurs à la laïcité .Valoriser la culture et la mémoire de l'immigration de manière générale. NB : au niveau national, 2 rapports commandés par l'ACSE et la HALDE sur « les différences liées au sexe et à l'origine dans l'orientation scolaire » et 2 séminaires organisés en 2010. - Interventions de la Ligue des Droits de l'Homme dans quelques établissements sur le « vivre ensemble ». - Quelques actions menées dans le cadre de l'Education à la citoyenneté par le secrétariat permanent de la COPEC (Commission pour la Promotion de l'Egalité des chances et de la Citoyenneté) de 2005 à 2008 en Indre-et-Loire. - 2008 : Charte partenariale signée entre le Préfet d'Indre-et-Loire et l'Inspecteur d'académie sur les interventions au sein des collèges. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ecole très centralisée et hiérarchisée - Des enseignants pas assez formés - Des actions trop ponctuelles et qui ne s'adressent pas spécifiquement aux femmes. - Manque de moyens - Certaines COPEC ne se sont jamais réunies. La personne en charge de la COPEC d'Indre-et-Loire n'a pas été remplacée après son départ. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de développer davantage des opérations au sein de l'enseignement primaire et du secondaire en sollicitant les associations. <p>Cela implique de faire connaître les associations qui travaillent dans le domaine de l'immigration et d'intégrer un volet « lutte contre les discriminations » dans la formation continue des enseignants.</p>

III – FORMER MASSIVEMENT LES ACTEURS LOCAUX ET LES PERSONNELS A L’ACTION DE PREVENTION CONTRE LES DISCRIMINATIONS A L’EGARD DES FEMMES DE L’IMMIGRATION

Levier : « La formation à l’action contre les discriminations et pour la diversité doit être incluse dans tous les plans de formation qualifiantes »

Actions mises en place ou en cours	Difficultés	Reste à mettre en œuvre
<p>- Formation-action de prévention des discriminations dans l'accès aux stages organisée par la DAFPIC –mission école entreprise- de l'Education nationale.</p> <p>- 2009/2010 : expérimentation d'importation et de diffusion de l'outil « passeport pour la diversité en région Centre ». Journées de sensibilisation collectives et individuelles par 3 OPCA.</p> <p>- Les conseillers de Pôle Emploi sont progressivement formés à lutte contre les discriminations (modules de formation mis en place).</p> <p>- Des actions prévues dans le cadre du PRIPI 2010-2012 : .Sensibiliser les branches professionnelles et les OPCA en organisant des partages d'expériences entre acteurs, en inscrivant des actions dans la convention régionale annuelle entre l'Etat et Pôle Emploi. .Elaborer un guide technique à destination des acteurs. .Former tous les acteurs pour favoriser une prise en charge globale des nouveaux arrivants.</p> <p>- Des actions mises en place dans le cadre du Plan territorial de lutte contre les discriminations dans l'agglomération de Tours : .Actions de sensibilisation à destination des professionnels pour entreprendre des actions adaptées de lutte contre les discriminations. .Elaboration d'outils pour faciliter une prise de conscience collective.</p> <p>- Le CPRFP (signé en juin 2011) prévoit de constituer un comité de pilotage pour lancer un travail sur la lutte contre les discriminations, en particulier dans l'accès aux stages et à l'apprentissage. But : mettre en place une formation-action.</p>	<p>- Insuffisante professionnalisation des acteurs en charge de ces publics. - Des actions trop ponctuelles et qui ne s'adressent pas spécifiquement aux femmes. - De nombreux CDD à Pôle Emploi : non formés.</p> <p>- Manque de communication sur les résultats de ces actions. Ont-elles été évaluées ??</p>	<p>- Poursuivre les actions de formation</p> <p>- Disposer de bilans.</p>

IV – DESIGNER DES PERSONNES « RESSOURCES » POUR LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS TOUTES LES STRUCTURES ET ORGANISMES CONCERNES

Levier : « Une commission régionale pour une approche intégrée de la lutte contre les discriminations »

Actions mises en place ou en cours	Difficultés	Reste à mettre en œuvre
<p>- Une élue régionale a été désignée référente pour l'égalité et la lutte contre les discriminations. Mais il n'y a pas de commission régionale ad hoc ni de VP spécifique au Conseil régional</p> <p>- Mise en place d'une section « Egalité, mixité et lutte contre les discriminations » au CESER</p> <p>- - Il y a deux délégués territoriaux de la Halde (un pour l'Indre-et-Loire et un pour le Cher en région Centre.</p> <p>- Ouverture d'un poste de chargé(e) de mission « Egalité des chances » en 2008 pour mettre en place le plan territorial de lutte contre les discriminations de l'agglomération de Tours.</p>	<p>Mais pas de commission régionale ad hoc ni de VP spécifique au Conseil régional. Cela ne semble pas être la priorité.</p> <p>NB : cette commission existe en région Aquitaine depuis 2006.</p> <p>Pas de délégué de la Halde pour les départements de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, du Loiret et du Loir-et-Cher.</p> <p>- Incertitude sur la pérennisation de ce poste.</p> <p>-</p>	<p>Préconisation difficile à mettre en œuvre dans toutes les structures</p>

V – CONSTRUIRE DES PARTENARIATS « SUR MESURE » EN RAISON DE LA NATURE ET DES ENJEUX DE L'ACTION CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Levier : « Une place affirmée de la valeur de l'humain dans les partenariats »

Actions mises en place ou en cours	Difficultés	Reste à mettre en œuvre
<p>Préconisation difficile à évaluer d'autant plus que certaines associations (ex l'Adamif) ont disparu après arrêt des subventions.</p>	<p>Depuis 2007, la politique envers les migrants s'est dégradée. Contexte de mise en concurrence et de marchés publics. Financements à la baisse.</p> <p>Les partenariats existants sont partiels.</p>	<p>Préconisation toujours d'actualité</p>

VI – ACCROITRE LES SOURCES ET LIEUX D'INFORMATION DES FEMMES DE L'IMMIGRATION SUR LEURS DROITS

Levier : « Un vademécum à élaborer sur les droits des femmes de l'immigration »

Actions mises en place ou en cours	Difficultés	Reste à mettre en œuvre
<p>Il existe plusieurs lieux d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accueil et l'accès aux droits sont assurés grâce à la plateforme d'accueil OFII basée à Orléans dans le cadre du Contrat d'accueil et d'intégration. - Les CIDFF : 50 points d'accueil en région Centre ; - Les délégations aux droits des Femmes et à l'Égalité ; - La Ligue des Droits de l'Homme - La HALDE <p>Il existe un PARADS (pôle d'accueil en réseau pour l'accès aux droits sociaux) dans chaque département.</p> <p>Quelques actions prévues dans le cadre du PRIPI 2010-2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un livret d'accueil multilingues présentant les droits et modalités d'accompagnement des primo-arrivants dans différents domaines. - Des livrets d'accueil ont été élaborés dans le cadre des plans départementaux d'accueil (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Indre : consacré aux droits des femmes). - Créer un site ressources présentant les droits des primo-arrivants et l'ensemble des dispositifs existants. <p>Mise en place en 2011 d'un guide pour agir « pour l'intégration des femmes primo-arrivantes dans le Centre » : élaboré par plusieurs partenaires : CNIDFF en partenariat avec l'Agence de développement des relations interculturelles pour la citoyenneté, les CIDFF d'Eure-et-Loir et du Loiret. Action spécifique aux femmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mais ces lieux ne semblent pas suffisamment connus. - Faible coordination de l'OFII avec les autres acteurs de l'intégration. - La Halde a été refondue dans un organisme plus large (Défenseurs des Droits) : elle sera moins visible qu'avant. - les PARADS ne s'adressent pas spécifiquement aux immigrés. Manque de coordination et de cohérence. 	<p>Préconisation toujours d'actualité. Actions à poursuivre.</p>

VII – RENFORCER LES POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT DIVERSIFIE POUR LES FEMMES DE L'IMMIGRATION

Levier : « Un bilan des activités des associations de proximité et l'organisation d'un forum des associations à créer »

Actions mises en place ou en cours	Difficultés	Reste à mettre en œuvre
Aucune.	<p>NB : en 2010, dans le cadre de la RGPP, l'ACSE a fait l'objet d'une réorganisation : transfert d'agents vers l'Office français de l'immigration et intégration de 158 personnes du siège au sein des services déconcentrés de l'Etat (DRJSCS).</p> <p>Recentrage de l'ACSE sur des missions au titre de la politique de la Ville (Education/habitat/Emploi/Santé) : plusieurs champs d'action.</p> <p>Des associations ont disparu faute de subventions (ex : ADAMIF, ...).</p>	Préconisation à maintenir : faire le bilan et faire connaître les initiatives. Mais le rapport de 2007 ne précise pas qui doit faire ce bilan.

VIII- PRENDRE EN COMPTE DES ASPECTS SPECIFIQUES DES FEMMES DE L'IMMIGRATION DANS LES POLITIQUES DE FORMATION ET D'EMPLOI

Levier : « L'accès à l'emploi des jeunes filles et femmes de l'immigration appelle un sursaut citoyen par tous les acteurs concernés »

Actions mises en place ou en cours	Difficultés	Reste à mettre en œuvre
<p>-L'apprentissage linguistique est soutenu par différents dispositifs : les visas « 3 en 1 » du Conseil régional ; les Centres de Ressource Illettrisme et Analphabétisme (CRIA) ; les ateliers de formation de base et les ateliers sociolinguistiques (ASL) financés par l'Etat.</p> <p>- Opération « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration » dans le cadre de la convention signée en décembre 2007 au niveau national qui vise à favoriser les parcours d'intégration des femmes immigrées et de lutter contre les discriminations : plusieurs groupes mis en place dans le Loiret (Gien, Montargis, Orléans).</p> <p>- Actions menées par certains OPCA d'apprentissage de la langue pour des immigrés salariés (expérimentation à Blois avec des agences d'intérim).</p>	<p>- Problèmes liés à l'évolution des politiques d'achats soumises aux règles des marchés publics.</p> <p>- Depuis 2008, le ministère de l'Emploi a renouvelé ses interventions en matière de savoirs de base au profit d'une politique centrée sur l'accès aux compétences clés (accessibles aux personnes ayant suivi une scolarité en France pendant 5 ans minimum).</p> <p>- La pérennité des crédits cf l'animation des CRIA n'est pas assurée en raison du recentrage de certains financeurs.</p> <p>- Des difficultés pour répondre aux besoins de formation linguistique en milieu rural.</p> <p>- Les cours d'alphabétisation –tels qu'ils sont faits- ne permettent pas de comprendre les</p>	Le diagnostic sur les discriminations dans le champ de la formation, en cours de réalisation, devrait déboucher sur des propositions d'actions. Il sera réalisé par un cabinet missionné par le Gip Alfa Centre.

<p>- Mise en place d'un groupe « Egalité et lutte contre les discriminations » dans le cadre du PRDF. Et, dans le cadre du nouveau CPRDF, mise en place d'un COPIL « lutte contre les discriminations » (va lancer une étude quantitative et qualitative sur les discriminations dans le champ de la formation en région).</p> <p>- Quelques actions prévues dans le PRPI :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Faciliter la mobilité et la garde des enfants . Etendre l'utilisation des plates-formes de vocation (1 par département) : recrutement par simulation s'appuyant sur l'évaluation des habilités des candidats et non sur le diplôme). . Soutenir la création d'entreprises par les publics immigrés (mise en place de mesures spécifiques correctrices, faciliter l'accès aux prêts...). 	<p>codes de la société française, nécessaires pour faciliter l'intégration.</p> <p>Action à décliner dans les départements qui auront recensé un besoin. Modalités et coût de l'action non définis.</p>	
---	---	--

IX – S'ENGAGER SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PRINCIPE DE DIVERSITE DANS TOUS LES EMPLOIS

Levier : « Un inventaire des initiatives prises en région est à établir par les services de l'Etat »

Actions mises en œuvre ou en cours	Difficultés	Reste à mettre en œuvre
<p>En 2011 : 118 signataires de la Charte de la diversité (ex : Mairie de Chambray, Décathlon, Manpower...) qui a été lancée en 2004.</p> <p>- 17/12/2008 : création du label « diversité » 6 entreprises -dont le siège est en région Centre-labellisées en région Centre (concerne principalement des entreprises de traitement de déchets) + qqes unes dont le siège est ailleurs. Le PRPI mentionne 97 structures labellisées ? NB : 263 entreprises labellisées en France.</p> <p>- Circulaire du 27/02/2009 invite les préfets à promouvoir le « label diversité » auprès des employeurs, branches professionnelles...</p> <p>- La Région Centre en partenariat avec le GIF ALFA Centre a élaboré un guide d'entretien à l'usage des conseillers des OPCA pour aborder la diversité en entreprise (argumentaire) en 2010.</p> <p>- Quelques actions prévues dans le PRPI 2010-2012 :</p>	<p>Méconnaissance de la charte de la diversité par les entreprises. Essoufflement. La signature d'une charte n'implique pas toujours sa déclinaison par des plans d'actions dans les entreprises.</p> <p>Peu d'impact de cette circulaire.</p>	<p>Préconisation à maintenir et à élargir</p>

<p>.Informer les acteurs économiques sur le label diversité et les accompagner</p> <p>.Valoriser des parcours réussis d'intégration</p> <p>.Sensibiliser les branches professionnelles et les OPCA (information, partage d'expériences)</p> <p>.Améliorer la connaissance des professionnels des équivalences de diplômes obtenus à l'étranger.</p> <p>- Quelques actions dans le cadre du plan territorial de lutte contre les discriminations dans l'agglomération tourangelle :</p> <p>.Sensibilisation des chefs d'entreprises (contacts, rencontres autour des clubs d'entreprises) : présentation de la charte.</p> <p>.Sensibilisation lutte contre les discriminations (ateliers diversité, méthode de recrutement par simulation...).</p> <p>.Sensibilisation organisations syndicales.</p>	<p>Les femmes sont surtout orientées vers des métiers dans les champs de la propreté et de l'aide à la personne.</p>	
--	--	--

X – INTEGRER LES DROITS DES FEMMES DANS L'ENSEMBLE DES PROJETS DE LA COOPERATION DECENTRALISEE

Levier : « Des partenariats entre associations des pays d'origine et celles de la région Centre »

Actions mises en place ou en cours	Difficultés	Reste à mettre en œuvre
<p>Choix de la Région de cibler les femmes et de soutenir des projets d'activités économiques, génératrices de revenus dans trois pays d'Afrique pour favoriser leur autonomie.</p> <p>- En Mauritanie : mise en place par la Région Centre d'un fonds d'initiative locale en direction des coopérations féminines spécialisées dans le maraîchage et les petits commerces à fort potentiel économique (teinture, couture, broderie...).</p> <p>- Au Mali : soutien des coopératives féminines qui produisent et transforment des céréales et des farines pour les enfants. Partenariat avec l'ONG Afrique Verte.</p> <p>- Au Maroc : soutien d'une filière féminine dans le domaine des plantes aromatiques et médicinales. But : déboucher sur une certification et une labellisation des produits par un travail étroit avec Cosmetic Valley.</p> <p>CENTRAIDER (coopération et solidarité internationale) a pour mission notamment de favoriser les liens entre les associations en France et à l'étranger.</p>	<p>L'entrée par les « droits des femmes » est difficile dans ces pays compte tenu du poids culturel.</p> <p>Les actions de CENTRAIDER ne concernent pas spécifiquement les femmes.</p>	<p>Développer des lieux d'échanges et de débat (mission de Centraider à poursuivre).</p> <p>Profiter de la présence en région Centre des délégations étrangères, telle la délégation marocaine pour organiser des temps d'échanges autour d'un thème qui mobilise les associations régionales.</p> <p>Valoriser les actions de coopération décentralisée à destination des femmes.</p>

XI – VALORISER L'APPORT DES FEMMES DANS LA MIXITE ET LES METISSAGES DE LA SOCIETE FRANCAISE

Levier : « Un institut régional de la mémoire des migrations à créer »

Actions mises en place ou en cours	Difficultés	Reste à mettre en œuvre
<p>Depuis 2007, plusieurs actions ont été mises en place en région dans le domaine culturel autour de 3 axes ciblés : mémoire de l'immigration, accès à l'offre culturelle et l'émergence culturelle : actions de valorisation et restitution de la mémoire immigrée sur le site de l'usine de Rosières à Bourges, histoire de l'immigration à Bourges du Moyen Age à nos jours...</p> <p>Il n'y a pas d'Institut régional mais des travaux de recherche à l'université de Tours sur la question de la mémoire des migrations en partenariat avec l'ACSE.</p> <p>- 2008 : rapport de recherche « Histoire et Mémoire des immigrations en région Centre » restitué lors d'un colloque régional en octobre 2008.</p> <p>- 2010 : rapport « Mémoires des migrations en région Centre. reconnaissances et patrimonialisation émergentes » financé par la Région Centre, l'ACSE et le ministère de la culture. Restitution lors d'un colloque à Tours en septembre 2011.</p> <p>2011 : création d'une association « cultures, histoire et mémoire des immigrations en région Centre » afin de mettre en place un site internet collaboratif « Mémoires plurielles en région Centre » (www.memoiresplurielles.fr).</p>	<p>Les travaux universitaires restent confidentiels et réservés à des initiés.</p> <p>Risque d'enfermement des femmes immigrées.</p>	<p>Des leviers qui pourraient permettre de rompre l'isolement des femmes issues de l'immigration tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vulgariser les travaux sur la mémoire des migrations - favoriser les échanges culturels - favoriser l'expression des femmes issues de l'immigration.

Conclusion :

Ce travail a permis de mettre en exergue la pluralité et la diversité des actions en faveur des migrants. Il n'est pas exhaustif.

Dans la plupart des domaines, il n'existe pas de dispositifs spécifiques aux femmes issues de l'immigration. Les personnes doivent s'inscrire dans des dispositifs plus généraux.

Le CESER souhaite insister sur un point essentiel : la nécessité de renforcer l'information sur les droits des femmes immigrées et la nécessité de poursuivre les actions de prévention, de prise en charge et d'accès à l'autonomie du public féminin issu de l'immigration.

En effet, comme l'indique le programme départemental d'intégration des populations immigrées du Loiret 2010-2012 : « La situation des femmes est un élément révélateur de l'efficacité ou des carences de l'intégration des populations sur un territoire : c'est de la connaissance de l'existence des droits et de la latitude que possèdent ces dernières à les utiliser que l'on observe le degré d'intégration d'une famille et à l'échelle plus grande celle d'une communauté au sein d'une société ».